



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET

Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA,  
RAMACKERS

CD : M. FORNARELLI

### PV du 6 septembre 2022

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

#### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

#### **CORRESPONDANCE**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



### **MODIFICATION DE MATCH**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

#### **A noter :**

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 37.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

### **FORFAITS AVISÉS**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

## **DELEGATIONS**

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

#### **Arrêté Municipal de la Mairie de Champlan**

Fermeture du gymnase de la Butte comprenant les vestiaires du club de football à partir de fin avril 2022 jusqu'en janvier 2023.



#### Arrêté Municipal de la Mairie de Briis-sous-Forges

Fermeture du stade municipal du jeudi 18 août 2022 au lundi 19 septembre 2022.

#### Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du terrain d'honneur du stade Faillu à Egly à compter du lundi 5 septembre 2022 au vendredi 16 septembre 2022.

#### Arrêté Municipal de la Mairie de Pecqueuse

Fermeture du terrain des sports rue des Pâquerettes le dimanche 11 septembre 2022.

### CALENDRIERS

**La Commission ne peut plus accepter d'engagements supplémentaires à compter du 12 septembre 2022 (les groupes étant constitués).**

#### Seniors

Courriel de Lisses Foot 91

nous informant du désengagement de son équipe Seniors évoluant en D4/A.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.  
Cette équipe est retirée des Coupes de l'Essonne et du District.

Courriel et notification Extranet LPIFF de Tigery AS

demandant l'engagement d'une équipe Seniors.

La Commission engage cette équipe en D5/B.

Cette équipe participera aux Coupes de l'Essonne et du District Seniors.

Notification Extranet LPIFF de Vert le Grand US

nous informant du désengagement de son équipe Seniors évoluant en D4/A.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.  
Cette équipe est retirée des Coupes de l'Essonne et du District.

#### CDM

Courriel de Boussy-Quincy FC

demandant l'engagement d'une équipe CDM.

La Commission engage cette équipe en D2.

Cette équipe participera à la Coupe de l'Essonne CDM.

#### U14

Courriel de MNVDB FC (pour l'entente MNVDB-Villejust)

nous informant du désengagement de sa troisième équipe U14 évoluant en D4/A.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Courriel de Verrières le Buisson

nous demandant à changer de poule en D4.

Refus de la Commission (problème d'alternance).



### **U16**

Notification Extranet LPIFF de Ballainvilliers AS  
nous informant du désengagement de son équipe U16 évoluant en D4/C.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.  
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

### **U18**

Catégorie D3/B  
Suite erreur de grille (pour les journées 5 et 16), voir la parution du nouveau calendrier.

Courriel de Gif Sfoc  
nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/A.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.  
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de MNVDB FC (pour l'entente MNVDB-Villejust).  
Voir la parution du nouveau calendrier pour ces deux journées pour la poule D3/B.

### **Vétérans**

Courriel de Champcueil FC  
nous informant du désengagement de sa deuxième équipe Vétérans évoluant en D4/A.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Courriel et notification Extranet LPIFF de Saclas Méréville US  
demandant l'engagement d'une deuxième équipe Vétérans.  
La Commission engage cette équipe en D4/A.

### **+45 ans**

Notification Extranet LPIFF d'Arpajonnais RC  
nous informant du désengagement de son équipe +45 ans évoluant en Poule F.  
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.  
Cette équipe est retirée du Challenge +45 ans.

Courriel de Courcouronnes FC  
nous demandant un changement de Poule.  
Refus de la Commission (problème d'alternance).

Courriel et notification Extranet LPIFF de Paray FC  
demandant l'engagement d'une équipe +45 ans.  
La Commission engage cette équipe en Poule F.  
Cette équipe participera au Challenge +45 ans.

Courriel de Villebon SPF  
nous demandant un changement de Poule.  
Refus de la Commission (problème d'alternance).



## HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

### Vétérans

#### Lecture des Dossiers d'Engagement

##### Juvisy Académie

Demandant à ce que les rencontres à domicile de l'équipe Vétérans évoluant en D4/B aient lieu à 9 h 45.

Compte tenu de l'horaire demandé, la Commission ne peut donner son accord pour toute la saison et maintient les rencontres à 9 h 30.

#### +45 ans

#### Lecture Courriels et/ou Extranet

##### St Vrain FC

Les rencontres à domicile de l'équipe +45 ans évoluant en Poule C auront au stade Charles Vézard à Saint-Vrain (terrain en herbe).

**Accord de la Commission.**

## CHAMPIONNAT SENIORS

#### Demande de changement de terrain via Footclubs

Savigny Foot CO 2 / Morsang sur Orge FC 1 \* D2/B

**Accord de la Commission.**

#### Match n° 24725649 du 18 septembre 2022

**Massy 91 FC 1 / Viry Chatillon ES 2 \* D1**

RAPPEL

La Commission demande au club de Massy 91 FC de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire du terrain pour la première rencontre à domicile pour sa réunion du 13 septembre 2022.

## +55 ANS

#### Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Epinay sur Orge SC 10 / MNVDB FC 10 \* Poule B \* Du 19 septembre 2022 au 25 septembre 2022.

**Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'alternance).**

#### Match n° 24977553 du 18 septembre 2022

**Ollainville AS 10 / Sud Essonne 10 \* Poule A**

Courriel d'Ollainville AS.

La Commission reporte la rencontre au 25 septembre 2022 (problème d'alternance).